



Assérac

Zac de l'Isle de Ker Once



1 860
habitants*



Commerces



Etablissement
Scolaire



Santé



Transports



Commune de la Loire-Atlantique limitrophe du département du Morbihan ; Assérac se trouve entre Nantes et Vannes et fait partie de la communauté de communes de Cap Atlantique.

Située en bordure de mer et dans le Parc naturel régional de Brière, Assérac a su protéger son littoral ; grâce à cela elle est classé Natura 2000 sur l'ensemble de son territoire. Elle séduit par ses paysages variés comme ses marais salants, ses plages, ses parcs à huitres, ses sentiers de randonnées. Les baies de Pen-bé et Pont-mahé véritable paradis pour les baigneurs et surfeurs, les marais salants du Mès et son célèbre sel (appelé « Sel de Guérande ») sont la richesse d'Assérac.

Son dynamisme est assuré par ses diverses associations, ses artisans commerçants et les nombreuses manifestations organisées tout au long de l'année.

Idéalement située, elle offre un cadre de vie agréable et paisible pour l'ensemble de la famille et ce à moins de 15 minutes de Guérande et 30 minutes de Saint-Nazaire.

* au 1^{er} janvier 2021



Plan
de la ZAC de
l'Isle
de Ker Once



Une commune dynamique dans un cadre privilégié



5 tranches



11,6 hectares



environ
102 lots



15 minutes
de Guérande



715 m² de
superficie
moyenne

la ZAC de l'Isle de Ker Once bénéficie d'une situation géographique exceptionnelle, de part sa proximité de la plage de Pont Mahé. Elle répond à l'aménagement de 102 parcelles allant de 399 à 873 m² permettant la réalisation de résidences principales et secondaires.

La protection de l'espace rural environnant a été un des enjeux majeurs dans l'intégration de ce nouveau quartier de Pont Mahé.

La viabilisation de cette opération, a été menée avec une approche environnementale toute particulière, notamment par la réalisation de noues d'écoulement d'eau pluviale à ciel ouvert qui participent à la structure urbanistique de l'ensemble, jouxtant pour la plupart des cheminements piétons ainsi que la préservation de haies bocagères.

Les espaces verts représentent approximativement 38% de la superficie de la ZAC. Un urbanisme raisonné, harmonieux et paysagé permet le confort des habitants et à terme une valeur sûre pour la revente.

